

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes**

Band (Jahr): **5 (1879)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ce que vous venez d'entendre est l'expression exacte de notre pensée.

Mais, reconnaissons-le, ces quartiers militaires construits non pas comme des baraques, mais conformément au programme, en *bâtiments solides et de bon goût*, coûteront plus que le système précédent et coûteront très probablement aussi davantage que le bâtiment unique.

Cependant, vu le peu d'importance de chacun de ces bâtiments pris isolément, on peut faire des économies de décoration qui ne seraient pas possibles avec des constructions plus monumentales.

Si ce système de quartier militaire pouvait être admis et puisque le terrain ne se prête pas à l'application du carré du genre de *Fortiter in re* ou de *Tête de Bellone*, nous nous prononcerions franchement pour l'adoption du projet *Morat*, modifié et simplifié, comme nous l'avons indiqué et cela à l'exclusion des autres.

Enfin, si l'on ne veut pas aborder la nouveauté proposée par *Brique et fer* et *S. H. E. D.* et que l'on n'ose pas, à cause de la dépense, aborder ce quartier militaire solide, ou enfin que l'on ne veuille pas avoir recours aux baraques de constructions plus ou moins légères, il faudra adopter le bâtiment unique, sauf à en sortir quelques dépendances de peu d'importance, et dans ce cas nous aurons le choix entre *Mars, Honneur et Patrie* et *Pompon*.

Les deux premiers représentent les bâtiments en entier sur une ligne; le troisième un bâtiment à ailes.

Les premiers simplifient la répartition, le troisième rend l'aspect extérieur meilleur et diminue les terrassements.

Quant à la majorité de la commission, c'est-à-dire trois membres, elle désirerait vivement que le quartier militaire pût être admis; les deux autres se plaçant d'une manière absolue au point de vue économique se prononcent pour le bâtiment unique.

Ainsi arrêté à Lausanne, le 30 juillet 1879 et signé le 12 août 1879.

Pour la commission,
Le rapporteur,
J.-J. LOCHMANN, ingénieur.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

A la veille de lire ce rapport à notre Société, nous avons eu connaissance du prononcé du jury et nous regrettons qu'il n'ait tenu aucun compte des projets des quartiers militaires qui étaient cependant autorisés par l'art. 3 du programme.

Nous sommes également surpris qu'on n'ait pas jugé convenable de distribuer la totalité de la somme affectée au prix.

La répartition de cette somme, du reste déjà assez légère, pouvait être laissée à l'appréciation du jury, mais elle devait être distribuée, dès le moment qu'elle était promise aux concurrents.

Le fait n'est du reste pas nouveau, et s'est déjà produit précédemment, et plusieurs techniciens se sont tenus pour cette raison en dehors du concours.

Lausanne, le 12 août 1879.

J.-J. L.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la communication suivante :

Au Comité de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes à Lausanne.

Messieurs,

Dans le précédent bulletin de juin 1879 de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes il a paru une notice de M. l'architecte Reverdin sur notre regretté confrère et ami M. Francis Gindroz, laquelle en rappelant ses incontestables mérites et œuvres diverses place au nombre de ces dernières les plans qu'il a produits pour l'hôtel Beau-Rivage à Ouchy qui, dit cette notice, *ont été exécutés quelque peu modifiés*.

Sans vouloir en aucune façon amoindrir les mérites de M. Gindroz nous nous devons cependant à nous-mêmes ainsi d'ailleurs que nous y ont engagé quelques amis, de rétablir les faits dans leur réalité en rappelant que si, en effet, après une prolongation d'un mois accordée à sa demande du terme fixé primitivement pour la remise des plans du concours, les siens seuls n'étant pas achevés pour l'époque fixée primitivement, il a obtenu le premier prix, son projet n'a néanmoins pu être utilisé à raison de la minime hauteur au-dessus du quai au bord du lac à laquelle il plaçait son rez-de-chaussée inférieure et à cause aussi d'autres dispositions inadmissibles dans les distributions intérieures.

Chargés d'élaborer des projets pour la construction du bâtiment et de ses abords nous avons cherché, mais inutilement, à faire entrer dans notre travail quelques éléments du plan de M. Gindroz. Ces projets ont été bien sérieusement examinés et discutés par le conseil de la Société immobilière d'Ouchy qui a reconnu, ce que tous ses membres affirmeront, que le nôtre seul, quoique primé en second, devait avec quelques modifications être exécuté, ce qui a eu lieu en effet.

A l'appui de cette rectification que nous vous prions, Messieurs, de bien vouloir insérer dans le prochain bulletin, nous tenons à la disposition des membres de notre Société d'ingénieurs et architectes les deux projets dont nous parlons; l'un, *Times is money*, de M. Gindroz, primé en premier; l'autre, *Ubi bene, ibi est patria*, de nous, primé en second.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

E. BERTOLINI, *arch.* — Achille DE LA HARPE, *arch.*

Lausanne, le 15 août 1879

En vente chez Georges Bridel éditeur à Lausanne.

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE

DES GENEVOIS ET DES VAUDOIS

Par A. DE MONTET

Deux volumes in-8. — Prix : 14 francs.

Envoi franco contre remboursement.